



Direction des finances,

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024**PRESENTATION SYNTHETIQUE DES INFORMATIONS FINANCIERES ESSENTIELLES**

Les principaux faits de l'année 2024 :

- Le maintien d'une situation financière saine
- Le dégageant d'épargnes ou d'autofinancement pour maintenir des efforts d'équipement en maîtrisant l'endettement,
- Le maintien du niveau de service rendu à la population et au monde associatif
- Un investissement important dans les projets structurants pour la ville
- Maintien des taux d'imposition
- Jeux olympiques : passage de la flamme
- Passage d'une étape du tour de France

I – le budget principal :

Il ressort à la fin de l'exercice budgétaire 2024 :

- Un résultat de clôture excédentaire de 179 896.87 euros,
- Un résultat globalisé excédentaire de 1 894 547.37 euros.

A – la section de fonctionnement :

Les réalisations des recettes de fonctionnement

Recettes de fonctionnement	BP 2024	crédits 2024	Réalisé 2024	% réalisations	réalisé /crédits
002 - RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	3 555 054	3 555 054	3 555 054	9,61%	100%
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	-	-	10 005	0,03%	-
042 - OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	600 000	600 000	518 388	1,40%	86%
70 - PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	3 151 540	3 151 540	3 755 735	10,15%	119%
73 - IMPOTS ET TAXES	379 621	379 621	679 064	1,84%	179%
731 - FISCALITE LOCALE	17 082 100	17 082 100	17 127 351	46,30%	100%
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	10 469 334	10 469 334	10 768 911	29,11%	103%
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	231 900	231 900	475 730	1,29%	205%
76 - PRODUITS FINANCIERS	26 000	26 000	25 914	0,07%	100%
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	-	-	72 477	0,20%	-
Total des recettes de fonctionnement	35 495 549	35 495 549	36 988 629	100%	104%

La fiscalité :

	2023	2024
taxe Foncière sur les propriétés bâties	53,70%	53,70%
taxe Foncière sur les propriétés non bâties	42,59%	42,59%
taxe habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants	22,78%	22,78%

La réforme de la taxe d'habitation sur les résidences principales, initiée en 2021, consiste en sa suppression définitive sur 3 ans.

Ainsi, depuis 2021, la commune ne perçoit plus le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales qui a été intégralement compensé par le transfert du taux de la taxe foncière du département.

Cette réforme a également été encadrée par l'article 16 de la Loi de finances initiale de 2020 qui a gelé le pouvoir de taux des collectivités sur la taxe d'habitation.

Etant arrivée à son terme, les collectivités doivent de nouveau se prononcer sur le taux de taxe d'habitation applicable aux résidences secondaires et aux logements vacants.

A partir du 01/01/2024, le produit de la taxe des ordures ménagères est encaissé par l'agglomération de Chaumont.

Il revient désormais au conseil communautaire de se prononcer sur la fixation du taux de cette taxe.

Les services fiscaux procéderont au lissage sur 3 ans de ce taux.

Le taux applicable en 2024 pour la ville de Chaumont s'élève à 7.75%

Les dotations nationales

en k€	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
dotations forfaitaire	4 228	4 232	4 179	4 181	4 166	4 158	4 149
	-0,62%	0,09%	-1,25%	0,05%	-0,36%	-0,19%	-0,22%
dotations de solidarité urbaine*	3 228	3 315	3 402	3 482	3 557	3 634	3 772
	3,44%	2,70%	2,62%	2,35%	2,15%	2,16%	3,80%
dotations nationales de péréquation	547	560	542	548	526	531	505
	-9,60%	2,38%	-3,21%	1,11%	-4,01%	0,95%	-4,90%

(*) La Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) est versée aux communes uniquement pour des actions en matière de développement social urbain. Elle doit faire l'objet d'un rapport annuel sur son utilisation.

Les dépenses de fonctionnement

Dépenses de Fonctionnement	BP 2024	crédits 2024	Réalisé 2024	% réalisations	réalisé / crédits
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	7 808 647,77	7 761 145,77	6 609 982,49	21,13%	85,17%
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	14 956 363,00	14 956 363,00	14 851 995,45	47,48%	99,30%
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	1 485 000,00	1 485 000,00	1 458 335,00	4,66%	98,20%
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 500 000,00	2 500 000,00	-	-	0,00%
042 - OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	2 757 000,00	2 757 000,00	2 713 732,71	8,68%	98,43%
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	4 994 878,00	4 994 878,00	4 646 986,48	14,86%	93,04%
66 - CHARGES FINANCIERES	963 660,00	963 660,00	925 446,78	2,96%	96,03%
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	30 000,00	77 502,00	72 354,76	0,23%	93,36%
Total des dépenses de Fonctionnement	35 495 548,77	35 495 548,77	31 278 833,67	100%	88,12%

B – la section d'investissement

Les équipements

Le montant des travaux d'équipements s'élève à 10 697 474 euros.

Les réalisations 2023 ont principalement été consacrées aux investissements relatifs à la voirie, les travaux dans les bâtiments socio culturels, les opérations urbaines, les silos, les écoles avec la nouvelle école.

Environ 80% des dépenses d'équipement concernent :

supers opérations	dépenses	recettes
1364 - équipements sportifs	232 041,91	
1337- édifices cultuels	138 272,61	155 181,21
1197 - batiments administratifs	384 790,17	
1302- école enseignement	3 550 100,25	1 738 502,88
1318 - opération urbaine	1 126 143,33	267 892,00
1941 - silos	1 836 145,78	134 968,50
1060 - voirie	943 788,94	122 858,00
1255 - espaces verts	189 951,30	43 959,30
204 - APOPAH	210 176,00	33 536,00
	8 611 410,29	2 496 897,89

La dette

Le montant des emprunts nouveaux souscrits en 2024 s'élève à 3 170 000 euros.

- 3 170 000 euros auprès de la Société Générale d'une durée de 30 ans à un taux variable Euribor3M + 0.38% Flooré à 2% avec une phase de mobilisation sur 12 mois.

Le montant du tirage d'emprunt sur l'exercice 2024 s'élève 4 200 000 euros :

- Tirage du solde du prêt tiré en 2023 : 1 000 000 euros (Arkéa, taux variable : Euribor 3M + 0.83)
- Tirage du solde du prêt tiré en 2023 : 1 400 000 euros (CRCA, taux variable Euribor 3M + 0.92)
- Tirage d'une partie du prêt souscrit en 2024 : 1 800 000 euros (société générale : taux variable : Euribor 3M + 0.38%)

La dette se résume ainsi :

Capital restant dû au 31/12/2024	34 863 946,00
annuité de la dette	4 505 788,10
dont remboursement en capital (1641)	3 626 380,79
dont remboursement en intérêts (66111)	879 407,31

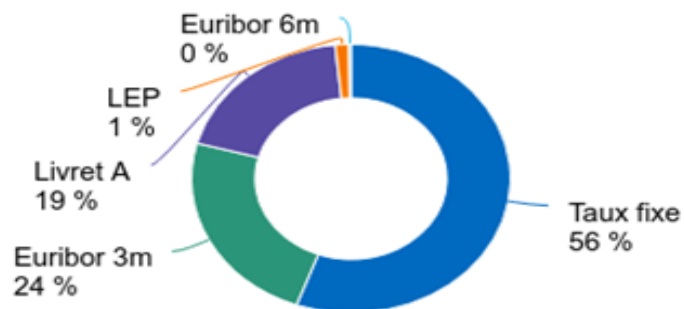
Le taux moyen payé en 2024 : 2.75%

Les emprunts constitutifs de la dette sont classés A1 selon la charte Gissler

La dette se compose de 56% de prêts à taux fixe et 44% de prêts à taux variable

Répartition par index

Au 31/12/2024



II – les budgets annexes :**A – le budget des résidences sociales**

Les résultats 2024 sont :

- Un résultat de clôture excédentaire de 8 275.46 euros.
- Un résultat globalisé excédentaire de 49 075.02 euros.

La section de fonctionnement :

Chapitre	BP 2024	CREDITS 2024	REALISE 2024
DEPENSES			
002 - Résultat de fonctionnement reporté			
011 - Charges à caractère général	129 210,00	129 210,00	120 805,24
012 - Charges de personnel et frais assimilés	135 000,00	135 000,00	130 564,76
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	8 000,00	8 000,00	2 520,00
65 - Autres charges de gestion courante	2 500,00	2 500,00	1 461,84
67 - Charges exceptionnelles	2 500,00	2 500,00	652,00
TOTAL DES DEPENSES	277 210,00	277 210,00	256 003,84
RECETTES			
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	1 000,00	1 000,00	64,00
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	72 000,00	72 000,00	83 966,49
74 - Dotations, subventions et participations	43 400,00	43 400,00	49 113,12
75 - Autres produits de gestion courante	160 810,00	160 810,00	126 932,23
TOTAL DES RECETTES	277 210,00	277 210,00	260 075,84

La subvention d'équilibre versée par le budget principal s'élève à 126 701.60 euros.

La section d'investissement :

Chapitre	BP 2024	CREDITS 2024	REALISE 2024
DEPENSES			
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	1 000,00	1 000,00	64,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	10 000,00	10 000,00	5 387,90
OPERATIONS			
1352 - Résidences sociales	20 000,00	20 000,00	3 783,76
TOTAL DES DEPENSES	31 000,00	31 000,00	9 235,66
RECETTES			
001 - Résultat reporté d'investissement	40 799,56	40 799,56	40 799,56
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	8 000,00	8 000,00	2 520,00
10 - Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	-	-	771,71
16 - Emprunts et dettes assimilées	10 000,00	10 000,00	6 025,15
OPERATIONS			
1352 - Résidences sociales	-	3 300,00	4 122,26
TOTAL DES RECETTES	58 799,56	62 099,56	54 238,68

Le budget ne comporte pas d'emprunt uniquement des cautions.

Lors de sa session du 20/06/2024, le conseil municipal a décidé de clôturer le budget annexe des résidences sociales au 31/12/2024.

A partir de 2025, la gestion des résidences sera réalisée par le CCAS.

B – le budget du multiplexe cinématographique

L'exploitation du cinéma est gérée sous la forme d'une délégation de service public.

Les résultats 2024 sont :

- Un résultat de clôture déficitaire de 131 189.15 euros,
- Un résultat globalisé excédentaire de 1 251 140.58 euros

Section de fonctionnement :

Chapitre	budget primitif 2024	crédits 2024	réalisé 2024
DEPENSES			
011 - Charges à caractère général	180 038,84	180 038,84	31 772,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	300 000,00	300 000,00	256 902,00
66 - Charges financières	21 000,00	21 000,00	18 310,13
TOTAL DES DEPENSES	501 038,84	501 038,84	306 984,13
RECETTES			
002 - Résultat de fonctionnement reporté	119 388,84	119 388,84	119 388,84
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	250 000,00	250 000,00	212 501,00
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 900,00	2 900,00	2 697,00
75 - Autres produits de gestion courante	128 750,00	128 750,00	143 879,41
TOTAL DES RECETTES	501 038,84	501 038,84	478 466,25

La section d'investissement :

Chapitre	budget primitif 2024	crédits 2024	réalisé 2024
DEPENSES			
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	250 000,00	250 000,00	212 501,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	220 000,00	220 000,00	174 763,43
OPERATIONS			
1354 - Multiplexe cinématographique	200 000,00	452 456,96	176 400,00
TOTAL DES DEPENSES	670 000,00	922 456,96	563 664,43
RECETTES			
001 - Résultat reporté d'investissement	1 262 940,89	1 262 940,89	1 262 940,89
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	300 000,00	300 000,00	256 902,00
OPERATIONS			
1354 - Multiplexe cinématographique	-	214 480,00	123 480,00
TOTAL DES RECETTES	1 562 940,89	1 777 420,89	1 643 322,89

La dette se décompose ainsi :

Capital restant dû au 31/12/2024	1 306 576,00
annuité de la dette	193 607,01
dont remboursement en capital (1641)	174 763,43
dont remboursement en intérêts (66111)	18 843,58

Pas de tirage de nouveaux emprunts en 2024.

La dette est constituée de 89% de prêt en taux fixe et 11% en taux variable
Répartition par index

